

Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Séverine DECROCK, Patricia COURANJOU.

Etaient absents excusés : Jean-Claude DUCOUSSO donne procuration à Patrick TRACHET, Jean-François LAMOTHE donne procuration à Sylvie LAFAGE, Hicham TARZA donne procuration à Jacques BREILLAT, Pierre MEUNIER donne procuration à Fernand ESCALIER, Gérard FERAUDET donne procuration à Josiane ROCHE, Jean-Luc BELLEINGUER donne procuration à Patricia COURANJOU. Jean-Pierre DORIAN

Le scrutin a eu lieu, Fernand ESCALIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

La séance est ouverte à 19h30.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

M le Maire donne lecture d'un message adressé au Conseil Municipal par M Daniel BAUCHE, président de l'association « Amicale Laïque ». M le Maire souligne l'engagement associatif de Mme Colette BAUCHE et de M Daniel BAUCHE. Il assure M Daniel BAUCHE d'un plein soutien dans cette période difficile.

M. le Maire propose de valider le procès-verbal de la séance du 28 aout.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Décisions

-N°D23-08-27 Demande de subvention au titre du fonds vert pour le financement de la rénovation de l'éclairage public

M le Maire signale que la commune a déposé une demande de subvention pour le remplacement des 361 luminaires d'ancienne génération encore présents sur la commune. Il précise que le montant de la subvention sollicitée, 198.239€, correspond au maximum possible et que la ville attend un retour sur ce dossier. Il annonce qu'il s'agit du deuxième dossier déposé par la commune dans le cadre du financement au titre du Fonds Vert.

M Philippe BRIMALDI demande si les éclairages des bâtiments et équipements communaux, comme le stade Mirambeau ou le gymnase Lagrange, sont concernés par ce financement.

M le Maire indique que le gymnase a déjà vu ses luminaires remplacés par des sources à LED, et que concernant le stade, un devis a été réceptionné et les travaux sont à l'étude. Il précise que la subvention au titre du fonds vert ne vient en principe financer que l'éclairage installé sur la voirie publique et non l'éclairage des équipements communaux.

Mme Patricia COURANJOU estime que l'installation d'une minuterie sur l'éclairage du stade et du gymnase permettrait de réaliser des économies d'énergie.

-N°D23-08-29 Exercice du droit de préemption urbain – achat d'une parcelle AB59-AB363-AB596-AB597-AB598-AB594-AB595

M le Maire signale que la commune s'est rendue acquéreuse par voie de préemption d'un ensemble foncier appelé « terrains Grasset »

Délibérations

- N°L23-09/48-01/FI Subvention à l'association Rowing-Club

M le Maire signale qu'il a été saisi par l'association « Rowing Club Castillonnais » d'une demande de subvention exceptionnelle pour l'achat d'un bateau produit par la société CARON Frères, le dernier produit par cette société qui ferme ses portes.

Il précise que le montant de la subvention sollicitée est de 2500€ pour le financement de cette opération d'un montant total de 12.500€.

Il ajoute que l'achat du bateau permettra de conserver au club d'aviron de Castillon-la-Bataille le témoignage d'un savoir faire de qualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention de 2500 € à l'association Rowing Club Castillonnais

- N°L23-09/49-02/FI Subvention séisme Maroc

M le Maire rappelle que la ville intervient parfois pour le financement d'une action humanitaire. Il signale qu'après le séisme qui a frappé le Maroc le 8 septembre l'Association des Maires de France a

appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée. Il précise que le mécanisme proposé est le versement d'une subvention de 1500€ au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO). M le Maire estime que cet intermédiaire permet de s'assurer de la bonne utilisation des fonds au service de la population marocaine sinistrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention de 1500 € au FACECO.

- N°L23-09/50-03/FI Taxe annuelle sur les friches commerciales. Liste des biens concernés par la taxe en 2024

M le Maire remarque que la liste soumise au Conseil Municipal ne comporte que cinq locaux concernés par la taxe. Il indique qu'il souhaite que le mécanisme de la taxe sur les friches commerciales fasse l'objet d'une évaluation et que cette évaluation soit présentée au Conseil Municipal et fasse apparaître l'utilité et le bénéfice éventuel du dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de transmettre à l'administration fiscale la liste des biens en annexe**

Questions diverses

M le Maire signale que pendant une semaine, seize étudiants de l'École d'urbanisme de Paris viennent s'intéresser à Castillon la Bataille et à la Communauté de Communes de Castillon/Pujols à la biodiversité et la nature, dans l'objectif de contribuer à la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale, financé par l'Office Français de la Biodiversité.

Fin de la séance à 20h45